

Marché des déchetteries : un air de révolution...

La déchetterie d'Aboncourt est reprise par un groupe du Sud de la France, Pizzorno. Une venue qui modifie la donne dans l'Est, habitué à un oligopole. Les élus de la CCAM ont rappelé l'intérêt de la démarche.

Sita ou Veolia. Dans une grande partie de l'Est, la gestion des déchetteries se fait par un oligopole.

En signant avant-hier avec la Communauté de communes de l'Arc mosellan, le groupe Pizzorno Environnement, basé à Draguignan, amène un vent nouveau sur le marché du traitement des ordures ménagères.

La veille, cette société contractualisait aussi avec la Communauté de communes de Cattenom et environs (juste pour la collecte et pour un an).

Le patron de la zone Nord-Est du groupe, Erwan Decap, se félicite d'ailleurs d'être « en contact avec plusieurs collectivités dans le département. Je ne peux évidemment pas dire lesquels, mais si ça se concrétise, on touchera 90 000 habitants d'ici trois ans ».

Les vertus de la concurrence ne sont pas à démontrer, pas plus que le vice des monopoles, et sur le papier les deux signataires ont de quoi se réjouir.

Du côté de la CCAM, on explique comment le drame a été évité. « Le prestataire précédent, Onyx, ne provisionnait pas les 6 € par tonne qui sont pourtant obligatoires, rappelle le DGS Eric Michel. On se retrouve avec 17 M€ à débours



Erwan Decap, responsable Nord-Est de Pizzorno qui exploitera la déchetterie (l'installation de stockage des déchets non dangereux pour être précis) d'Aboncourt pendant dix-sept ans : « Les communes de l'Est de la France attendaient peut-être d'autres challengers comme nous... »

Photo RL

ser, pour traiter 3 millions de tonnes enfouies. Si on n'avait pas négocié ce nouveau marché, la taxe d'enlèvement des ordures

ménagères doublait ! Là, on peut rester sur les tarifs d'avant ». Ce qui signifie aussi que, techniquement, une fois les 17 M€ apurés (d'ici quinze ou vingt ans), cette taxe pourrait même baisser. Mais bon, d'ici, là...

Du côté de Pizzorno, on annonce ce qui va changer. En injectant 4,5 M€, le groupe va mettre ce site à ses propres normes. Ce qui se traduira notamment par une optimisation des installations. « On passe en site bioracteur. On va renforcer le circuit de captage du biogaz », explique Erwan Decap. Jusqu'à présent, une torchère brûlait ce gaz, « ce qui est le strict minimum imposé par la loi », commente un technicien.

Désormais ces bierez serv-

ront à faire tourner une turbine pour produire de l'électricité. Dans le même ordre d'idées, des mini-éoliennes compléteront l'autosuffisance du site en énergie, de même que des panneaux photovoltaïques.

Ere énergétique

L'étanchéité de la déchetterie sera revue, des puits de captage rajoutés, et le lixivra fera l'objet d'un traitement spécifique, permettant in fine le rejet d'une eau dépolluée - qui pourrait éventuellement être utilisée dans un certain cadre. Des mesures synonymes de la fin de l'odeur pestilentielle qui nimbe les environs, a priori dès l'année prochaine.

Une petite maison de l'environnement naîtra. s'inscrivant

dans les visions environnementales de la CCAM.

Les quatre personnels ouvriers ont été conservés et deux autres arrivent avec la Délégation de service public.

Le président de la CCAM, Yves Aschbacher, soulignait à l'issue de la signature du contrat : « Notre démarche était courageuse : on s'est attaqué à un gros groupe qui est procédurier, c'est la fin d'un parcours du combattant. On a cassé un monopole qui durait depuis plus de trente ans ».

Outre les communes de l'Arc, les clients de la déchetterie sont Yutz, la communauté de communes de Cattenom et environs et des industriels.

Vincent Trimbour.

En quelques chiffres...

- L'Arc mosellan verse 40 € par tonne traitée par Pizzorno.
- Pizzorno verse une redevance qui couvre le traitement des ordures ménagères par la CCAM (24 € à la tonne reçue. Avant, le Syndicat mixte à vocation multiple touchait... 4 € la tonne).
- Pizzorno verse 4 € par tonne traitée à la seule commune d'Aboncourt.
- La CCAM doit déboursier 17 M€ pour traiter 3M de tonnes enfouies (aucune provision n'avait été faite). Le versement annuel de 350 000 € par an permettra de ne pas augmenter la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- La capacité d'accueil est de 120 000 tonnes par an.